



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

5<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 19 septembre 2016, à 12 h 30  
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson ..... (Fidji)

*En l'absence du Coprésident, M<sup>me</sup> Young (Belize),  
coprésidente par intérim, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 14 h 10.*

## Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants

### Points 13 et 117 de l'ordre du jour (suite)

#### Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

#### Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

##### La Coprésidente par intérim (parle en anglais) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

**M. Makei** (Bélarus) (*parle en russe*) : À l'heure de la mondialisation, la mobilité humaine est une question qui revêt une importance de plus en plus grande. La situation actuelle des migrants et des réfugiés de par le monde reste complexe et caractérisée par le manque de prévisibilité et de contrôle. Nous assistons à une crise de la compréhension des rapports de cause à effet aboutissant aux situations d'urgence migratoire et humanitaire, s'accompagnant de déplacements massifs de populations. La majorité des réfugiés, dans le monde, aujourd'hui, sont une conséquence directe ou indirecte de conflits armés prolongés dans certains pays

et régions, qui résultent eux-mêmes d'une ingérence directe dans les affaires intérieures d'États souverains, en contravention avec les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Et c'est pour les raisons qui précèdent que, dans le contexte de la réunion d'aujourd'hui, il est opportun de souligner le caractère inaliénable des buts et principes consacrés dans la Charte, et la nécessité que tous les États membres les respectent.

Notre système actuel de réglementation de l'accueil des migrants et des réfugiés se trouve mis aujourd'hui à rude épreuve. On constate dans un certain nombre de pays de destination de nombreux cas de non-respect des engagements internationaux pris antérieurement dans le domaine des droits des réfugiés et des migrants, et du respect des droits de l'homme en général. Il est nécessaire de trouver une réponse face aux tensions sociales et aux manifestations d'hostilité auxquelles on assiste à l'égard des réfugiés et des migrants. Nous pensons qu'il s'impose, dans ces situations, de prévoir dans les pays d'accueil à l'intention des réfugiés et des migrants des moyens suffisants pour qu'ils puissent avoir accès à des recours efficaces. Une attention particulière, parmi les réfugiés et les migrants, doit être accordée à la protection des groupes sociaux les plus vulnérables, tels que les handicapés, les personnes âgées, et les femmes et les enfants, en particulier les enfants sans parents.

Nul doute que les vagues non contrôlées de populations constituent un terreau fertile pour l'essor de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-28995(F)



Document adapté

Merci de recycler



la criminalité, ce qui déstabilise les sociétés et provoque une hostilité en leur sein à l'encontre des migrants et des réfugiés. Il est important de garder un équilibre dans les pays d'accueil afin que, d'une part, des lois soient promulguées pour faciliter l'intégration sans heurts des migrants et des réfugiés dans la société et, d'autre part, que celle-ci ne soit pas contraire aux intérêts nationaux de ces pays et tienne compte des caractéristiques et capacités des pays et régions concernés.

Parallèlement, il importe aussi de comprendre pleinement qu'une intégration sans heurts implique non seulement le respect des droits des réfugiés et des migrants, mais également une obligation de respect de la législation des pays d'accueil. Jusque récemment, les migrants et les réfugiés ont souvent été considérés comme une charge, mais il est encourageant de constater que cette perception est en train d'évoluer et que le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté l'an dernier au Siège de l'ONU par les dirigeants mondiaux reconnaît que les migrants et les réfugiés peuvent devenir une force positive dans le développement durable et contribuer activement à la croissance économique.

Pour ce faire, il faut mettre en place les conditions nécessaires à des migrations ordonnées, sûres, régulières et responsables. Un rôle important est tenu dans ce processus par l'aide internationale, mais le soutien financier apporté aux pays pour leur permettre de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'accueil des réfugiés et des migrants n'est pas toujours suffisant. Souvent, les États d'accueil doivent régler eux-mêmes le problème. À cet égard, l'aide humanitaire doit être étroitement liée aux questions de financement du développement.

Aujourd'hui, plusieurs pays défendent activement le principe du partage des responsabilités, mais cela passe par la nécessité d'exiger que ceux qui attisent les conflits sur le territoire d'États souverains et forcent, par voie de conséquence, les habitants à quitter massivement leurs foyers, en assument la responsabilités. Et pour améliorer et renforcer les mécanismes de gestion des migrations, il faut coordonner l'action de toutes les parties prenantes. C'est pourquoi un rôle important revient à la mise en place dans le monde d'un contexte migratoire propice par la création de partenariats mondiaux avec tous les intervenants, à commencer par les États, mais aussi la société civile, les organisations internationales et le secteur privé, étant entendu que

ces partenariats doivent reposer sur la confiance et le soutien mutuels et la compréhension.

En conclusion, nous souhaitons à l'Organisation internationale pour les migrations la bienvenue au sein de la famille des Nations Unies et tenons à dire notre conviction que la grande expérience, le potentiel et l'autorité de cette organisation contribueront à la réalisation plus efficace de nos objectifs dans le domaine de la politique migratoire.

**La Coprésidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des Seychelles.

**M<sup>me</sup> Potter** (Seychelles) (*parle en anglais*) : Nous sommes venus ici aujourd'hui pour prendre une décision sur la question de savoir si nous pouvions poursuivre nos travaux comme à l'accoutumée, comme si les millions de personnes déplacées qui affluent de toutes parts pour tenter de sauver leur vie et celle de leur famille étaient un phénomène que nous étions condamnés à accepter dans un monde déchiré par la guerre et la haine et en proie aux changements climatiques; si nous pouvions permettre qu'un petit nombre de pays supportent seuls le fardeau de cette énorme crise mondiale – des pays qui, je dois le dire, se sont montrés incroyablement généreux en ces temps de crise –, et si nous pouvions nous contenter d'appliquer un pansement sur cette situation en espérant, contre toute attente, que tout revienne à la normale. Nous nous devons de trouver une solution juste et durable au problème des déplacements massifs et irréguliers de populations.

Seule une démarche fondée sur les droits peut permettre d'y parvenir. Les migrants, tout comme les habitants des pays de transit et de destination, sont des êtres humains, et par conséquent titulaires de droits. La communauté internationale, les États et les gouvernements, de même que les organisations et groupes de la société civile, dans les pays d'origine, de transit ou de destination, sont des débiteurs de l'obligation créée par rapport à ces titulaires de droits, et ils doivent s'efforcer de garantir ces droits. Respecter les droits des migrants est la seule façon de les protéger des trafiquants, des passeurs et des extrémistes violents qui profitent de leurs déplacements pour les escroquer ou commettre des attentats terroristes dans les pays de transit ou de destination. Ce respect des droits de l'homme doit également s'étendre à la population des pays de transit et de destination, dont on doit veiller à ce que les flux migratoires n'excèdent pas les capacités d'absorption au niveau local afin que les migrants

puissent se sentir les bienvenus et que leur intégration soit facilitée.

Le respect des droits fondamentaux des migrants et des populations locales dans les pays de transit et de destination n'est possible que dans le cadre de déplacements de migrants réguliers et maîtrisés. Les vastes mouvements irréguliers perturbent ce processus. Par conséquent, des mesures s'imposent d'urgence pour empêcher que des mouvements réguliers et gérables de migrants se transforment en déplacements massifs irréguliers. Cela n'est possible que si la communauté internationale s'attaque, au niveau de la gouvernance, aux facteurs déclenchants des larges déplacements irréguliers de migrants, à savoir les conflits armés, les catastrophes naturelles, et l'absence d'intégration. Les conflits armés entraînent toujours la migration de civils fuyant les zones de combat. Mais ces mouvements ne tendent à devenir des déplacements de masse que dans des situations de non-respect du droit international humanitaire. L'observation de ce droit contribuera à une solution à la crise actuelle des migrants. La bonne gouvernance, la démocratie et des modèles de développement participatifs joueront un grand rôle pour réduire le risque que des conflits éclatent.

Face au désespoir sur le terrain dont nous sommes les témoins aujourd'hui, ne perdons pas espoir. Comme le pays où nous nous réunissons aujourd'hui, les Seychelles sont elles aussi un creuset de cultures, de couleurs et de races, une terre née de migrants, alimentée au cours des siècles par des populations venues de tous les coins du monde aider la croissance d'une économie dynamique. Il est indéniable que notre diversité nous rend plus forts, et c'est une expérience que nous sommes fiers de partager.

Prenons aujourd'hui des décisions qui reflètent le potentiel de compassion et de collaboration de notre société mondiale et montrent que nous sommes capables de faire bien plus que détruire, haïr et vivre dans la peur. Décidons que nous pouvons et devons, ensemble, faire plus.

**La Coprésidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E. M<sup>me</sup> Pendukeni Iivula-Ithana, Ministre de l'intérieur et de l'immigration de la Namibie.

**M<sup>me</sup> Iivula-Ithana** (Namibie) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège et l'honneur de m'adresser à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants de 2016 tenue dans la

ville historique de New York. Cette réunion se déroule à un moment où les déplacements de populations ont atteint un niveau sans précédent, exigeant ainsi des nations du monde qu'elles œuvrent de concert à leur gestion et veillent à ce que les droits des migrants et des réfugiés soient respectés et appliqués.

La Namibie est un pays qui a accueilli des réfugiés fuyant des conflits dans leurs pays d'origine. À cet égard, le Gouvernement fournit de l'aide et des ressources dans des sites prévus à cet effet, ce qui permet d'assurer plus facilement la sécurité des réfugiés et de leur fournir un abri. Il assure également un enseignement primaire et secondaire gratuit aux enfants des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que des services de santé gratuits à tous les réfugiés. À l'heure actuelle, la Namibie abrite 3 388 réfugiés et demandeurs d'asile.

Mais la fourniture d'une assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile n'est pas soutenable pour les gouvernements, sans compter que cela ne garantit pas à la communauté touchée qu'elle puisse vivre dans la dignité. Le monde doit traiter des causes profondes des déplacements qui forcent des êtres humains à renoncer à leurs moyens de subsistance dans leurs pays d'origine pour aller vivre dans des camps de réfugiés. Même s'il est possible que les pays d'accueil envisagent, le cas échéant, d'intégrer localement ceux qui le souhaitent – lesquels pourraient ainsi retrouver une certaine dignité – tous les réfugiés ne souhaitent pas une telle solution.

En juin dernier, la Namibie a lancé son premier « profil sur la migration », qui a montré clairement que les migrants contribuent à la croissance économique et au développement de notre pays en occupant des fonctions dans divers secteurs où le marché du travail interne souffre d'insuffisances critiques. Cela nous a permis de recruter des migrants pour ces secteurs tout en formant des ressortissants dans des domaines où il fallait réduire le déficit du marché du travail. Des politiques sont expressément mises au point qui combleront ce besoin et fourniront un cadre propice à la gestion de ce processus.

Si la migration a un effet positif sur le développement, les gouvernements doivent veiller à ce qu'elle ne soit pas l'effet du désespoir, mais le résultat d'un choix. Nous devons également encourager nos citoyens à utiliser les voies légales de la migration. Les États de départ, de transit et de destination doivent

collaborer sur cette question afin de réduire les vulnérabilités créées par les migrations illégales.

La persistance des troubles politiques partout dans le monde reste le moteur du déplacement de millions d'êtres humains qui traversent les frontières pour des mondes inconnus. Dans le même temps, les ressources pour l'aide aux réfugiés diminuent. La communauté internationale doit s'efforcer d'éliminer toutes les causes humaines des migrations afin de réduire les souffrances des populations et d'améliorer leur qualité de vie. Ces causes sont bien connues et bien documentées – atteintes aux droits de l'homme et violations de ces mêmes droits, conflits armés, persécution, terrorisme, pauvreté et insécurité alimentaire. Au plan environnemental, certains souffrent des effets des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques.

Enfin, les pays doivent s'attacher ensemble à améliorer les conditions existantes afin que la migration soit un choix parmi d'autres plutôt que la seule alternative. Par ailleurs, les pays de départ et d'accueil doivent veiller de concert à garantir le respect des droits de l'homme des migrants ou de ceux qui sont contraints de quitter le lieu où ils habitent à cause, hélas, de conflits ou de catastrophes naturelles. La Namibie, bien qu'elle soit, elle aussi, touchée par les effets des changements climatiques, est prête à faire sa part dans cette entreprise.

**La Coprésidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E.M. Firuden Nabiyeu, Secrétaire d'État à la migration de l'Azerbaïdjan.

**M. Nabiyeu** (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : L'expansion géographique des conflits et des crises ces dernières années a entraîné une augmentation du nombre de personnes qui ont perdu la vie ou ont été contraintes de fuir. Plus de 60 millions de personnes ont été déplacées de force en raison de conflits ou de violations. La communauté internationale doit d'abord et avant toutes choses prévenir les conflits armés et intensifier ses efforts en vue de régler les conflits en cours dans le respect des normes et des principes du droit international, en particulier la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Pour ce qui est de la question des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, il faut établir une coopération avec des organisations telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et les mécanismes pertinents de l'ONU. Nous

croions que, face à la situation difficile qui prévaut aujourd'hui, les besoins des personnes déplacées – qui sont aujourd'hui 41 millions – doivent être pris en compte. Ils appellent – ces besoins – à une approche holistique de la part de la communauté internationale. Cette situation difficile doit être examinée avec grand soin et donner lieu à la rédaction d'un document universellement contraignant fondé sur les principes directeurs relatifs aux déplacements. Dans ce contexte, l'Azerbaïdjan se félicite de l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Il s'agit du premier document contraignant sur les déplacements forcés. Parallèlement, nous voulons croire que l'ambitieux objectif de réduction de moitié des déplacements forcés que caresse le Secrétaire général pour l'humanité d'ici à 2030 pourra être pleinement réalisé.

Les raisons de la sensibilité de l'Azerbaïdjan à la question des déplacements forcés et de l'importance qu'il y attache sont claires : notre pays est confronté à des déplacements à grande échelle en raison de l'occupation par l'Arménie des territoires azerbaïdjanais. L'Azerbaïdjan, dont la population totale s'élève à 9,7 millions d'habitants, est l'un des pays dont le fardeau est le plus lourd en termes de nombre de personnes déplacées par habitant. Depuis plus de 25 ans, en effet, l'Arménie viole de manière flagrante les normes et principes du droit international. Elle continue de s'efforcer de consolider le statu quo et d'entraver le retour de centaines de milliers de personnes déplacées d'Azerbaïdjan dans ce pays. Nous sommes, de plus, au regret de devoir dire que l'Arménie profite de la crise actuelle des réfugiés et des migrants pour établir des Arméniens de Syrie dans les territoires occupés d'Azerbaïdjan, en violation flagrante du droit international humanitaire, et en particulier de la quatrième Convention de Genève et de ses protocoles additionnels.

L'Azerbaïdjan s'est attelé à résoudre tous les problèmes des populations expulsées de force de leur patrie. Le Gouvernement a pris des mesures pour régler les problèmes d'emploi, d'éducation, de logement et de santé de ces personnes et améliorer leur bien-être. En attendant, une centaine d'installations modernes destinées aux personnes déplacées ont été construites par le Gouvernement azerbaïdjanais afin d'héberger des milliers de réfugiés et de déplacés et leur famille. Ce sont environ 6 milliards de dollars qui ont ainsi été dépensés ces 20 dernières années pour régler les problèmes sociaux des personnes déplacées en

Azerbaïdjan. Les efforts déployés par le Gouvernement pour résoudre les problèmes des personnes déplacées ont été particulièrement salués par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres organisations.

Nous sommes persuadés que la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée aujourd'hui (résolution 71/1) traduit la nécessité de prendre en considération des stratégies de protection des personnes déplacées, de prévenir l'apparition de situations de déplacement forcé et de réduire le nombre de ces cas, et qu'elle permettra de donner une impulsion aux efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de l'élaboration d'un document-cadre permettant une protection efficace des catégories vulnérables de population et une réduction à terme du nombre des personnes concernées. L'Azerbaïdjan est prêt à cet égard à apporter sa contribution à ce processus.

**La Coprésidente par intérim** parle en anglais) : Nous n'avons plus d'orateurs dans la salle à présent. Je suspends la séance jusqu'à ce que la question soit réglée.

*La séance, suspendue à 14 h 50, est reprise à 15 h 5.*

*Le Coprésident (M. Lykketoft) assume la présidence.*

**Le Coprésident** (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole S.E.M. Salahuddin Rabbani, Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan.

**M. Rabbani** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à exprimer notre gratitude à S.E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour la convocation de la présente réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Nous sommes réunis ici aujourd'hui dans le contexte d'un flux sans précédent de migrants et de réfugiés à travers le monde. Le moment est donc venu de lancer une réponse internationale concertée pour lutter contre ce phénomène croissant de manière holistique et dans tous ses aspects.

Fort de sa propre expérience, l'Afghanistan est bien conscient du défi complexe associé à la question des réfugiés mondiaux. L'héritage de plus de deux décennies de conflits armés et de la violence a provoqué une situation dans laquelle des millions de femmes et d'enfants afghans ont été forcés de quitter leurs foyers et de chercher refuge à l'étranger. Plus de 95 % de nos

réfugiés vivent dans les pays voisins que sont l'Iran et le Pakistan, et nous sommes reconnaissants à ces derniers de la générosité avec laquelle ils accueillent notre peuple.

Depuis le début d'un nouveau chapitre en Afghanistan en 2001, des millions d'Afghans sont rentrés dans leur patrie, provoquant ainsi le plus grand mouvement de rapatriement de l'histoire moderne. Depuis plusieurs années, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations humanitaires jouent un rôle central dans les efforts internationaux en faveur des réfugiés afghans alors qu'ils traversent certains des moments les plus difficiles qu'ait connus notre nation. Nous sommes reconnaissants pour leur soutien et leur engagement à répondre à la détresse de nos réfugiés et des personnes déplacées.

Il va sans dire que des millions de nos concitoyens restent réfugiés et continuent à faire face à des conditions sociales, économiques et humanitaires difficiles. À cet égard, je voudrais souligner qu'il importe de veiller à ce que tous les réfugiés, qu'ils soient afghans ou aient une autre nationalité, se voient accorder le respect et l'égalité de traitement par les pays hôtes, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Depuis sa formation, il y a deux ans, le Gouvernement d'unité nationale poursuit un effort national et régional en collaboration avec nos partenaires internationaux en vue de trouver une solution viable et à long terme au sort des réfugiés afghans, en mettant un accent particulier sur le retour volontaire et la réintégration durable. À cette fin, la Commission quadripartite – composée de l'Afghanistan, du Pakistan, de l'Iran et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – et la stratégie de recherche de solutions durables pour les réfugiés afghans, adoptée à Genève en 2012, restent le cadre général au sein duquel le Gouvernement d'unité nationale s'efforce de réaliser le retour volontaire, progressif et digne de nos réfugiés et leur réintégration durable.

Nous sommes aussi résolument déterminés – et cette question est tout aussi importante – à régler les problèmes auxquels sont confrontées nos personnes déplacées qui, au cours des deux dernières années, ont augmenté en nombre, principalement en raison de l'insécurité dans certaines régions du pays causée par les actes de violence et de terrorisme commis par les Taliban et les groupes associés. Je voudrais appeler de nouveau la communauté internationale à jouer un rôle

de soutien à long terme pour traiter efficacement de la situation difficile de nos réfugiés et personnes déplacées.

Nous, membres du Gouvernement d'unité nationale, sommes conscients que le développement social et économique de l'Afghanistan est la garantie ultime du règlement holistique des problèmes auxquels font face les réfugiés et les personnes déplacées. Nous travaillons à améliorer les conditions de notre peuple dans les villes, les villages et les districts de l'Afghanistan. À cette fin, nous attendons avec intérêt la prochaine conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan qui se tiendra dans deux semaines, et où nous espérons que la communauté internationale fera de nouvelles promesses d'aide pour nous aider à mettre en œuvre notre Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan, dont l'objectif est de nous donner les moyens d'arriver à l'autosuffisance au cours de la décennie de la transformation.

Nous sommes heureux que la présente réunion de haut niveau accorde l'attention et l'accent voulus aux causes profondes de la migration au niveau mondial. Dans la plupart des cas, ceux qui se réinstallent ne le font pas par choix, mais en raison des circonstances. La pauvreté, les conflits et le manque d'opportunités économiques sont quelques-uns des principaux facteurs d'une réinstallation. À cet égard, le rôle central de l'ONU restera d'une importance stratégique pour fournir un appui général dans les domaines suivants : aide au développement, prévention des conflits, développement des systèmes, consolidation de la paix et réconciliation nationale.

L'adoption des objectifs de développement durable, en septembre dernier ici même à New York, a représenté un jalon dans la définition d'un nouveau cadre pour le développement au cours des 15 prochaines années. La mise en œuvre des objectifs de développement durable contribuera grandement à garantir la paix, la sécurité et un environnement économique stable dans les pays d'origine en donnant aux individus et à leur famille des raisons de ne pas quitter leur patrie. Dans ce contexte, l'Afghanistan fait part de sa préoccupation face à la tendance persistante observée dans certaines régions du monde où les migrants et les réfugiés sont victimes d'actes xénophobes, de discrimination et d'autres stéréotypes fondés sur les différences religieuses ou culturelles. Un regain d'efforts s'impose pour faire reculer ce discours dangereux, qui est en violation flagrante du droit international humanitaire, y compris le droit des droits de l'homme. Nous accueillons

avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de lancer une campagne mondiale pour lutter contre les différentes formes de discrimination à l'égard des migrants et des réfugiés. Nous devons voir la diversité comme une force et une source d'optimisme, et non comme un phénomène négatif. Après tout, l'humanité est une et indivisible, indépendamment de nos différences culturelles, religieuses ou géographiques. Nous aspirons tous à la même chose : vivre en paix, prospérer et, surtout, offrir un avenir meilleur à nos enfants et aux générations futures.

Le sommet d'aujourd'hui est donc l'occasion idéale pour nous tous de réaffirmer notre volonté collective de défendre et protéger les droits de tous les réfugiés et migrants, et de le faire dans le respect de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Afghanistan se félicite de l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) et de ses deux appendices, intitulés « Cadre d'action global pour les réfugiés » et « Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ».

Avant de conclure, je voudrais exprimer notre gratitude aux cofacilitateurs qui ont dirigé avec brio les négociations intergouvernementales sur la Déclaration.

**Le Coprésident (M. Lykketoft) (parle en anglais) :** Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Susana Malcorra, Ministre des affaires étrangères et du culte de la République argentine.

**M<sup>me</sup> Malcorra (Argentine) (parle en espagnol) :** Nous sommes réunis ici pour trouver des réponses concrètes face à ce qui est devenu la plus grande crise migratoire de l'histoire récente. Les mouvements migratoires ne sont pas un phénomène nouveau. Il y a un an, dans le cadre des objectifs de développement durable, nous avons reconnu leur importance pour l'essor des économies. Toutefois, les images que nous avons pu voir récemment nous heurtent et nous préoccupent tous. Jour après jour, nous apprenons que des milliers de personnes souffrent ou meurent en tentant d'échapper à la violence, à la persécution et à la pauvreté. Dans un tel contexte, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas rester indifférents. L'heure est venue d'agir.

Dans mon pays, l'Argentine, l'immigration a toujours été un des principaux moteurs de l'économie. Elle a eu une incidence déterminante sur notre ordre social, politique et culturel. En Argentine, l'immigration fait partie intégrante de notre ADN social. Il est

difficile de trouver quelqu'un de ma génération qui n'ait pas un parent, un grand-parent ou un arrière-grand-parent né à l'étranger et ayant immigré dans notre pays. La plupart d'entre eux fuyaient la guerre et la faim, autrement dit, étaient des réfugiés. Nous vivons tous ensemble paisiblement, chrétiens, juifs et musulmans. Nous sommes une société ouverte qui s'enrichit de sa diversité.

L'Argentine accueille le plus grand nombre de migrants dans notre région. Des milliers de personnes venues du Paraguay, de Bolivie, du Chili et du Pérou se sont parfaitement intégrées dans notre pays ces dernières années. Dans un monde où les tendances à la fragmentation et au conflit sont légion, mon pays est un exemple de tolérance, de coexistence et, surtout, de solidarité, et nous en sommes fiers. Comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre, la crise mondiale des migrants et des réfugiés est une crise de solidarité, pas un problème de nombre.

Souvenons-nous de l'esprit de solidarité qui a autrefois réuni nos pays. Aujourd'hui nous avons la possibilité d'être les éléments d'une solution commune à ce problème. L'Argentine est très engagée sur les questions humanitaires. L'Assemblée générale a reconnu il y a plus de 20 ans la précieuse contribution qu'apportent les Casques blancs argentins. La crise actuelle ne fait pas exception pour nous. En mai dernier, des Casques blancs argentins se sont rendus au Liban pour fournir une assistance dans un camp de réfugiés syriens. En outre, l'Argentine dispose d'un programme de visas humanitaires pour faciliter l'arrivée des personnes touchées par le conflit syrien. Nous leurs garantissons un permis de séjour et les mêmes droits civils qu'à tous les Argentins, afin qu'elles puissent avoir accès au marché de l'emploi et à l'éducation pour leurs enfants.

Mais cette tâche requiert un effort de tous. Ce n'est qu'avec l'aide de tous les secteurs de la société que nous pourrions parvenir à un développement véritablement inclusif et pluriel. En Argentine, nous comptons sur l'appui de l'importante communauté libanaise et syrienne, des organisations de la société civile et des institutions religieuses, autant d'acteurs qui nous assistent dans ce processus.

On ne devient pas réfugié par choix. Les gens fuient leur pays parce que leur vie est en danger. Ils fuient alors qu'ils savent les risques qu'ils encourent en partant. Les grandes transformations se font à petits pas. C'est pourquoi l'ONU est là pour nous montrer le cap, et

l'Argentine est résolue à le suivre avec détermination et de concert avec tous. Les membres peuvent compter sur nous, aujourd'hui et demain.

**Le Coprésident (M. Lykkehøft) (*parle en anglais*) :** Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdusalam Hadliyah Omer, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Somalie.

**M. Omer (Somalie) (*parle en anglais*) :** C'est un privilège et un honneur pour moi que de participer à cette réunion de haut niveau tout à fait déterminante.

S'attaquer aux causes profondes à l'origine des mouvements massifs de réfugiés est une priorité absolue pour nous tous étant donné la situation mondiale. Je voudrais commencer par rendre hommage au Gouvernement et au peuple kényans qui accueillent des réfugiés somaliens depuis près de trois décennies dans le camp de réfugiés de Dadaab. J'ai eu l'occasion de visiter ce camp plus tôt cette année aux côtés du Président de mon pays, S. E. M. Hassan Sheikh Mohamud. Ce fut une leçon d'humilité sans pareille et je suis plus déterminé que jamais à faire en sorte que nous nous attaquions aux causes profondes des grands mouvements de réfugiés, dans notre pays et à l'étranger.

Nous devrions tous nous demander ce qui pousse un être humain à risquer sa vie et à quitter la patrie qu'il chérit. C'est, essentiellement, ce que l'on fait lorsque l'on devient un réfugié. Les réfugiés ne laissent pas derrière eux que leur maison, leurs biens et leur famille, ils laissent également leur bonheur intérieur, leur dignité et la confiance qui procède du sentiment d'appartenance. La plupart des gens ne comprendront jamais ce que c'est que d'être un réfugié ou ce que cela fait. Je pense qu'il est important que nous fassions la connaissance de réfugiés et en écoutions l'histoire pour mieux comprendre et appréhender leur parcours. C'est ainsi que nous pourrions élaborer les politiques les plus efficaces à l'échelon local, national et international en vue d'apporter notre aide.

La Somalie a souffert de près de trois décennies de guerre civile, conjuguée à la sécheresse et à la famine, qui a eu pour résultat d'énormes déplacements de populations à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Grâce à ses efforts de stabilisation et à sa bonne gouvernance, le pays a récemment incité beaucoup de ses ressortissants à rentrer chez eux. Même les migrants créés par la crise au Yémen sont venus pour être en sûreté. Dans la période de relèvement, engendrée par ses propres efforts – représentés, sur

le plan intérieur, par ses institutions, l'édification de l'État et une assistance significative de la communauté internationale –, le retour de la diaspora somalienne est devenu possible.

La Somalie est l'un des pays contribuant le plus aux mouvements de migrants et de réfugiés. Plus d'un million d'entre eux vivent hors de Somalie, tandis qu'un autre million est constitué de personnes déplacées. C'est pourquoi la Somalie s'est entendue avec son partenaire, le Kenya, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de trouver une solution durable au problème des personnes déplacées, conformément à un accord tripartite. Cela signifie que le processus doit préserver la sûreté et la dignité de ceux qui rentrent et se dérouler avec humanité. Le Gouvernement de la République fédérale de Somalie a décidé d'élaborer un plan de réintégration visant à couvrir les besoins de 170 000 rapatriés suivant un processus par étapes et à chercher des financements pour cette mise en œuvre par étapes.

Enfin, le Gouvernement somalien demande à la communauté internationale de maintenir et d'accroître son financement pour que la population somalienne déplacée et les autres populations se trouvant dans cette situation de par le monde trouvent une solution durable à leurs problèmes, ce qui permettra de renforcer la paix et la stabilité en Somalie.

**Le Coprésident** (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. John Kerry, Secrétaire d'États des États-Unis d'Amérique.

**M. Kerry** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à applaudir l'ONU pour la convocation de cette réunion très opportune sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants. À l'évidence, nous venons tous ici convaincus qu'il ne fait aucun doute que nous devons tous faire davantage pour aider ceux qui fuient les persécutions et la violence. Le Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, qu'organisent demain le Secrétaire général, le Président Obama et les six Gouvernements partenaires, est destiné à compléter et consolider la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) que nous avons adoptée aujourd'hui, et à mobiliser partout les gouvernements afin qu'ils redoublent d'efforts pour faire face à ce qui est devenu une crise humanitaire mondiale, et, dans certains endroits, une catastrophe.

Que l'on ne s'y trompe pas : des efforts supplémentaires sont nécessaires d'urgence. À l'heure

où nous nous réunissons, 65 millions de personnes, selon les estimations, ont été déplacées de force de leurs foyers, dont plus de 21 millions ont franchi les frontières internationales dans leur fuite. Il est dans l'intérêt même, l'intérêt supérieur, du monde de veiller à ce que les populations qui ont cruellement besoin d'un nouveau foyer, à l'intérieur ou au-delà de leurs frontières, puissent effectivement trouver un lieu où vivre en sécurité, avec des vivres, des médicaments, des écoles et le temps de se prémunir contre ce qui s'en vient.

La tâche que constitue la fourniture de ce refuge incombe le plus lourdement aux États qui sont directement mêlés à des troubles, à leurs voisins et aux pays riverains des couloirs de sortie de proximité. Mais la responsabilité de porter assistance est partagée par tous. Nous devons par conséquent assumer notre part des efforts faits pour mettre fin aux guerres, s'opposer à l'extrémisme violent, respecter les droits de l'homme et appuyer les politiques de gestion humaine et efficace des mouvements des populations en transit.

Les grands éléments de ces politiques sont bien compris. En collaboration avec le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), nous avons créé des normes qui honorent les droits des réfugiés. Nous avons établi des règles en matière d'asile politique, de rapatriement volontaire, de réinstallation et d'intégration locale. Nous avons réaffirmé le principe selon lequel on doit ménager aux travailleurs humanitaires, impartiaux, un accès sans entrave afin qu'ils puissent acheminer l'aide d'urgence aux civils pris au piège dans les zones de conflit. Nous avons peut-être même eu vent, cet après-midi, d'un incident survenu en Syrie se trouvant être en contravention directe avec ce droit.

Aux fins de l'amélioration de nos capacités, les États-Unis applaudissent à la décision prise cette année d'intégrer l'Organisation internationale sur les migrations – conduite d'une main capable par Bill Swing – au système des Nations Unies. Cette mesure permet d'éviter le risque de redondance des efforts et de concentrer les fonds où ils pourront faire le plus de bien. Nous appelons également à la création d'un poste de représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées, reconnaissant que l'immense majorité des personnes qui sont jetées hors de leurs foyers se trouvent dans leur propre pays. Le sort des personnes déplacées n'est pas identique à celui des réfugiés internationaux, et il exige par conséquent une attention particulière.



Le monde sait ce qu'il doit faire pour relever efficacement le défi considérable auquel nous sommes confrontés. Mais nous devons appliquer les connaissances de façon systématique et nous avons besoin des ressources qui nous permettent de le faire avant qu'il ne soit trop tard. Comme le Président Obama le fera observer au Sommet des dirigeants, demain, l'écart existant entre les fonds dont nous disposons et les fonds dont nous avons besoin demeure immense. Aujourd'hui, les États-Unis demeurent le plus grand donateur mondial d'aide humanitaire et de secours aux réfugiés, et nous sommes fiers de ce fait. Mais nous serions encore plus satisfaits si nous pouvions mettre fin à ce besoin. Mon pays a déjà réinstallé plus de réfugiés, par la voie du programme de réinstallation du HCR, que tous les autres pays conjugués. Mais nous sommes également loin d'être satisfaits de cet état de choses. Au contraire, nous sommes déterminés à travailler avec les membres à augmenter encore les chances offertes aux réfugiés, à répondre aux besoins particuliers des femmes, des enfants et des personnes en danger de persécution et à fournir une aide supplémentaire aux pays qui se trouvent en première ligne des crises humanitaires. À ces fins, et plus encore, nous sollicitons le soutien des membres et nous nous engageons à déployer en ce qui nous concerne tous nos plus grands efforts.

**Le Coprésident (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) :**  
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Albert Koenders, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

**M. Koenders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :**  
Aujourd'hui, plus de 65 millions de personnes sont soit réfugiées soit déplacées à l'intérieur de leur pays – près de quatre fois la population des Pays-Bas. Bien que la migration soit un phénomène naturel, les déplacements forcés, eux, ne le sont certainement pas. Ils s'accompagnent de grandes souffrances humaines dues à l'échec des nations à protéger leurs citoyens. À chacune des personnes ici présentes incombe la responsabilité d'éliminer les raisons de ces départs. C'est une grande responsabilité que nous avons, une responsabilité commune et immédiate.

Une grande responsabilité car un trop grand nombre de personnes sont contraintes de tout abandonner pour un avenir incertain. Trop de personnes sont encore exploitées et trop de personnes risquent leur vie. Les Pays-Bas souhaitent mettre l'accent sur quatre thèmes à aborder à titre prioritaire pour résoudre cette crise. Premièrement, il faut traiter des causes profondes – principalement les

conflits – des déplacements forcés. Deuxièmement, les groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, doivent faire l'objet d'une attention et d'une protection particulières. Troisièmement, la migration doit être réglementée dans toute la mesure du possible. Quatrièmement, une riposte mondiale efficace exige des mesures effectives de la part de l'ONU et de chacun de ses États Membres. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) reconnaît ces priorités. C'est pourquoi les Pays-Bas sont heureux de lui accorder leur soutien.

Notre responsabilité est également commune car la communauté internationale doit assurer la sécurité et la protection des populations dans le besoin. Reconnaissons, en toute franchise, que ce n'est pas ce que nous avons fait. Les causes et les solutions exigent l'entière participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, sans exception. Les Pays-Bas se réjouissent que cette responsabilité commune ait été reconnue dans la Déclaration d'aujourd'hui. C'est un bon point de départ à une action collective. En fait, chaque État est responsable du bien-être et de la sécurité de ses citoyens, une responsabilité à laquelle il ne peut se soustraire, une responsabilité qui ne saurait être externalisée à la communauté internationale. Dans le même ordre d'idée, les pays, comme les Pays-Bas, qui accueillent des réfugiés sont responsables de leur bonne intégration dans la société. La responsabilité commune signifie que chaque pays fait sa part pour réduire les déplacements forcés et en gérer les conséquences humanitaires si nécessaire. Chaque pays doit proposer ou financer des moyens légaux en vue de la réinstallation ou d'autres formes d'admission, et assurer la protection des plus vulnérables.

Les Pays-Bas assument leur responsabilité, en étroite coopération avec l'Union européenne. Nous mettons en place de vastes partenariats sur la migration avec les pays d'origine et de transit, les pays d'Afrique et les pays voisins de la Syrie. Ces partenariats qui reconnaissent les intérêts de tous, ce que nous devons faire, reposent sur un pied d'égalité, sinon ils ne fonctionneraient pas. Au nom de la Haute Représentante de l'Union européenne j'ai, plus tôt cette année, discuté des grandes lignes d'un partenariat sur la migration avec mes collègues du Mali, du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Les accords auxquels nous sommes parvenus prouvent, à mon avis, qu'il est possible de faire quelque chose, à savoir mettre en place un nouveau partenariat sur la migration. C'est une consécration de la notion de « pied d'égalité » adoptée au sommet de La Valette.

Ensemble, nous renforçons les contrôles aux frontières et prenons des mesures contre les trafiquants de migrants sans scrupules qui mettent en danger des vies vulnérables; et nous améliorons la réglementation de la migration. Plus important encore, ensemble, nous offrons aux populations de meilleures perspectives d'une vie digne dans leur propre pays ou région, aussi près que possible de leurs foyers. Par exemple, les Pays-Bas offrent des bourses à 3 500 jeunes réfugiés syriens dans leurs pays d'accueil dans la région. La possibilité d'étudier offre à ces réfugiés la chance d'un avenir meilleur au sein des sociétés qui les accueillent et, il faut l'espérer, en Syrie.

Nous avons donc une responsabilité grande et commune, mais également immédiate. Les Pays-Bas ne vont pas attendre que les deux pactes mondiaux soient finalisés en 2018 car notre responsabilité ne saurait attendre. Les souffrances ne sauraient attendre. La Déclaration d'aujourd'hui confirme et conforte les efforts que nous faisons déjà et elle nous encourage tous à les intensifier. Nous devons inverser la tendance à une augmentation croissante du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. C'est pourquoi je veux nous lancer un défi aujourd'hui. Nous devons faire tout notre possible pour réduire des deux tiers ce chiffre de 65 millions, et le porter à moins de 20 millions d'ici à 2030. Je demande à toutes les personnes ici présentes de se joindre à cet ambitieux projet. C'est difficile pour nous tous – ce n'est pas facile – mais je demande à chacun d'aider à le réaliser.

**Le Coprésident** (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

**M. Dačić** (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier les Présidents de l'Assemblée générale à ses soixante-dixième et soixante et onzième sessions de coprésider cette réunion très importante.

Nous traversons une crise très grave de réfugiés et de migrants, une crise sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, une crise qui ne s'atténue pas mais dont, au contraire, la portée et l'ampleur s'intensifient. Neuf mois après la décision prise de convoquer cette réunion, la situation s'est encore aggravée et compliquée sans qu'aucune solution globale ne se profile à l'horizon. En dépit des sérieux efforts déployés pour régler ces problèmes croissants et d'autres, la communauté internationale a jusqu'à présent échoué à adopter une démarche propre à trouver une solution. Il nous faut

manifestement traiter des principales causes profondes de cette crise et mettre fin aux guerres et aux conflits à l'origine de cette masse de réfugiés.

Mon pays se trouve sur l'un des grands axes des déplacements de réfugiés, l'itinéraire des Balkans occidentaux. Au cours des 18 mois écoulés, plus de 700 000 migrants et réfugiés ont transité par la Serbie. Nous avons fait la preuve de notre solidarité et de notre humanité, ce qui nous a valu de nombreuses louanges, non seulement de la part des migrants eux-mêmes, mais aussi des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous avons mis en place des centres de réception, d'accueil et de transport. Nous avons fourni de la nourriture et des vêtements, dispensé des soins de santé en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants, ainsi qu'aux personnes âgées et aux malades.

Notre empathie à l'égard des réfugiés et des migrants et notre profonde compréhension de leurs souffrances et de leurs épreuves tiennent au fait que nous avons nous-mêmes connu ce problème de réfugiés et de personnes déplacées pendant plus de deux décennies. Aujourd'hui encore, notre pays abrite 250 000 réfugiés et personnes déplacées, le chiffre le plus important d'Europe. Nous avons fait d'énormes efforts pour trouver des solutions justes et durables à la question des réfugiés de la région et des personnes déplacées depuis longtemps sur notre territoire. La diminution du nombre de réfugiés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie – plus de 300 000 – a été en grande partie le résultat de leur intégration dans la République de Serbie. Ainsi, la Serbie a assumé la part la plus importante d'une solution durable au problème des réfugiés. Malheureusement, sur les 200 000 personnes déplacées, 4 000 seulement – soit 1,9 % des personnes expulsées il y a 17 ans de notre province du Kosovo-Metohija – sont rentrées dans leur foyer.

Les migrants qui viennent en Serbie arrivent de pays de l'Union européenne et cherchent à en rejoindre les États membres septentrionaux. Lorsque des parties septentrionales de cet itinéraire sont fermées, il y a un danger pour la Serbie de devenir un goulot d'étranglement pour plusieurs milliers de migrants, ce qui, en fait, est déjà le cas. Aujourd'hui, il y a en Serbie plus de 7 000 migrants et demandeurs d'asile. En coordination avec nos voisins le long de l'itinéraire des Balkans occidentaux, nous avons pris des mesures visant à empêcher les migrations irrégulières et à réprimer les activités des groupes de passeurs criminels.

Bien que l'afflux de réfugiés et de migrants ait quelque peu diminué depuis mars de cette année, la route des Balkans occidentaux est loin d'avoir été coupée, du fait principalement de la présence active de groupes criminels. Nous ne voulons pas ériger des murs et nous sommes prêts à faire preuve de solidarité et à assumer notre part du fardeau dans cette crise. Mais en tant que pays confronté à un problème de déplacement prolongé depuis plus de 20 ans, nous n'avons pas la capacité d'accueillir massivement et pour une longue durée les migrants. Nous plaidons donc énergiquement pour qu'une solution globale aux niveaux européen et mondial soit trouvée et pour que nous recherchions ensemble le moyen de partager équitablement le fardeau. Pour sa part, la République de Serbie s'est engagée en février à la Conférence de Londres pour la Syrie et a versé 500 000 euros à l'UNICEF pour l'éducation des enfants en Syrie.

L'adoption aujourd'hui de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1) met en place un cadre politique pour régler les questions relatives aux réfugiés et aux migrants. Il nous faut désormais œuvrer de concert pour mobiliser la volonté politique qui permettra de le traduire en actes. La Serbie est prête à travailler avec tous les États Membres pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans la Déclaration.

**Le Coprésident** (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'aucun orateur n'est prêt à prendre la parole, nous allons une nouvelle fois suspendre la séance.

*La séance, suspendue à 15 h 40, est reprise à 15 h 50.*

**Le Coprésident** (M. Lykketoft) (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Edgar Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie.

**Le Président Lungu** (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais me joindre à ceux qui m'ont précédé afin d'exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour l'organisation de cette réunion de haut niveau sur les déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Je veux croire que ce sommet, premier du genre, sera en effet pour la communauté mondiale une occasion sans égale d'identifier les conditions qui ont exacerbé les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, en vue de renforcer notre réponse collective à ces déplacements.

Mon gouvernement considère que les résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire, de mai 2016, sont capitaux au vu des efforts actuels visant à améliorer l'aide humanitaire, en particulier des engagements politiques visant à mettre fin aux déplacements de populations, ainsi que de la nécessité où se trouvent les acteurs humanitaires et du développement de travailler ensemble et de trouver des moyens de financer les activités humanitaires et de développement. Il est important que nous fassions fond sur les principaux engagements du Sommet en vue de combler les lacunes existant au niveau de l'aide humanitaire pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Ma délégation se félicite de l'adoption du document final de la réunion de haut niveau (résolution 71/1), qui a, entre autres, souligné la nécessité de fournir aux pays d'accueil un soutien dans les secteurs vitaux clefs, tels que l'eau et l'assainissement, la nutrition, les soins de santé et le logement, et notamment un soutien aux programmes de développement communautaires. Mon administration souscrit en outre aux engagements énoncés dans le document, dans la conviction que ces efforts contribueront en grande mesure à alléger les souffrances du nombre croissant de personnes qui sont dans la plupart des cas forcées de quitter leur foyer pour se mettre en sûreté en raison de conflits, de guerres ou des changements climatiques, entre autres causes.

La Zambie offre de longue date un toit aux réfugiés des pays voisins, dans la région, ainsi que de la Corne de l'Afrique. Deux ans après notre indépendance, en 1966, la première zone d'installation de réfugiés a été créée dans la partie occidentale du pays, suivie d'une autre dans la province nord-ouest en 1971. Au plus fort des conflits en Afrique australe, la Zambie accueillait plus de 300 000 réfugiés dans six camps de réfugiés, dont quatre ont depuis été fermés. Entre 2008 et 2015, plus de 210 000 réfugiés angolais ont reçu de l'aide pour retourner dans leur pays. Aujourd'hui, environ 23 000 anciens réfugiés angolais ont été pleinement intégrés dans le système zambien, outre quelque 6 000 anciens réfugiés rwandais.

Vers la fin de 2011, mon gouvernement a promis d'intégrer localement 10 000 anciens réfugiés angolais lorsque leur statut de réfugié est arrivé à échéance. Cette solution durable a été offerte aussi à 4 000 anciens réfugiés rwandais qui ont perdu leur statut après l'invocation de la clause de cessation en 2013. Je tiens à signaler que nous avons obtenu d'importantes avancées dans l'intégration des anciens réfugiés angolais puisque

le dossier d'environ 8 000 d'entre eux a été traité en vue de la délivrance de permis de séjour, qui permettront aux réfugiés concernés de bénéficier de libertés et de droits plus proches de ceux dont jouissent les Zambiens.

Mon gouvernement a également fourni des terres aux fins de la réinstallation des anciens réfugiés, afin qu'ils les cultivent et puissent pratiquer d'autres activités génératrices de revenus. Près de 2000 parcelles de terre, d'une valeur de plus de 3 millions de dollars ont ainsi été délimitées dans le cadre des programmes de réinstallation pour être attribuées à d'anciens réfugiés et à des Zambiens selon un mode paritaire. C'est une des façons dont, en tant que pays, nous pensons pouvoir faire en sorte que les anciens réfugiés et les communautés d'accueil vivent en harmonie. Il se peut que nous étendions, dans le même esprit, le programme d'intégration locale aux réfugiés de la République démocratique du Congo qui vivent dans le pays depuis plus de 10 ans.

La Zambie a continué d'accueillir les réfugiés nouvellement arrivés de l'est de la République démocratique du Congo, du Burundi et de la Somalie qui résident à la fois dans les camps et dans les zones urbaines. Sur une population totale actuelle de 52 419 réfugiés et anciens réfugiés dans le pays, 20 406 résident à l'extérieur des colonies, et ce, malgré la réserve formulée par la Zambie à l'article 26 de la Convention relative au statut des réfugiés, de 1951, sur la liberté de circulation. En outre, nous avons l'intention d'assouplir la politique de regroupement en camps en rendant moins difficiles les processus d'acquisition d'une résidence urbaine et d'octroi d'une autorisation de quitter les camps, tout en veillant au maintien de la sécurité de notre peuple.

Je tiens à réaffirmer que mon gouvernement s'est engagé à maintenir une politique de la porte ouverte vis-à-vis des réfugiés en ce qui concerne l'accès à l'emploi et à l'éducation. Nous allons redoubler d'efforts pour fournir une éducation aux enfants réfugiés dans les colonies, sachant qu'un réfugié instruit a de meilleures chances que celui qui n'a pas reçu d'éducation, qu'il décide ou non de retourner dans son pays d'origine.

Pour promouvoir l'autonomie, mon gouvernement a mis en place des mesures destinées à permettre aux réfugiés d'accéder au marché du travail et de s'investir dans les entreprises de leur choix. En collaboration avec nos partenaires du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous avons commandé une étude sur l'économie des réfugiés, qui nous aidera dans

l'élaboration des politiques sur l'accès au travail et à l'entrepreneuriat. Nous sommes convaincus que ces efforts nous permettront de transformer la perception largement répandue du réfugié vécu comme charge en une prise de conscience qu'un réfugié ou un migrant est un atout pour un pays où ils choisissent de vivre.

Ma délégation appuie pleinement le pacte mondial proposé sur des migrations sûres, régulières et ordonnées, et elle espère que le processus de consultation menant à l'adoption du pacte se déroulera de manière inclusive et transparente. De même, je tiens à souligner que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) doit jouer un rôle crucial dans ce processus. En outre, la Zambie se félicite de l'accord conclu entre les Nations Unies et l'OIM en vue de nouer une relation juridique et de travail plus étroite.

En conclusion, je tiens à réaffirmer l'attachement de la Zambie à ses obligations internationales en vertu de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, socle du régime international de protection des réfugiés, y compris le principe fondamental de non-refoulement. En vertu de ces instruments, la Zambie assume sa responsabilité d'offrir une protection à ceux qui cherchent sérieusement un asile et elle continuera de prendre sa part dans l'aide apportée aux personnes touchées par un conflit, des violations des droits de l'homme et d'autres menaces à leur bien-être.

**Le Coprésident (M. Lykketoft) (parle en anglais) :**  
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rodolfo Nin Novoa, Ministre des affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay.

**M. Nin Novoa (Uruguay) (parle en espagnol) :**  
Aux fins de comprendre le phénomène migratoire, il est nécessaire de se pencher particulièrement sur les causes ou les facteurs déterminants des migrations et déplacements de populations, tels que les inégalités économiques, la pauvreté, les catastrophes naturelles, les guerres et conflits, ainsi que les caractéristiques spécifiques qu'acquière les migrations associées à ces causes.

L'Uruguay est bien conscient de la situation alarmante provoquée par la crise mondiale des réfugiés et des migrants qui a entraîné le déplacement de plus de 65 millions de personnes dans le monde et fait que plus de 21 millions de personnes sont devenues des réfugiés. Ces chiffres sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité et tous les États doivent agir

et réagir en conséquence. La présente réunion est une excellente occasion de satisfaire aux obligations juridiques existantes et aux pratiques optimales, et de nous engager à respecter le principe de la responsabilité partagée, tout en préservant notre vision de la solidarité internationale et du respect de la dignité humaine.

Les migrations internationales sont un élément fondamental de l'histoire de notre pays. Elles ont eu d'importantes conséquences démographiques, sociales, culturelles et économiques. Pendant plusieurs décennies, l'Uruguay a accueilli de nombreuses personnes d'origines diverses en quête de nouveaux horizons, et dans de nombreux cas, fuyant la persécution, la guerre, la pauvreté ou l'absence de perspectives. À partir de 2009, il y a eu un changement des tendances migratoires, marquées par une augmentation des immigrants d'origine étrangère, essentiellement des pays de la région. L'Uruguay est devenu un pays attractif pour les nombreuses personnes qui décidaient de s'y installer à titre temporaire ou permanent, dans leur quête d'une vie meilleure pour elles et leurs familles.

L'Uruguay a ratifié et signé les accords, conventions et traités internationaux relatifs aux migrations et à la protection des droits de l'homme les plus importants, et a déjà mis en place un cadre normatif national fondé sur la reconnaissance et le respect rigoureux des droits des migrants et de leurs familles. Ce cadre juridique dont les préceptes sont inscrits dans la Constitution de notre pays, énonce les fondements et les principes qui définissent notre politique nationale en matière de migration.

Au cours des 10 dernières années, l'Uruguay a élaboré une politique migratoire publique ancrée dans la protection et la promotion des droits de l'homme qui nous a positionnés à l'avant-garde de la région et du monde, comme cela a été reconnu dans plusieurs forums internationaux. Les principes qui étayaient notre politique sont l'égalité de traitement et de jouissance de droits entre nationaux et étrangers, la non-discrimination, l'intégration socioculturelle, le respect de la diversité et de l'identité culturelle, l'égalité des sexes et la pleine protection des groupes de migrants les plus vulnérables.

Par ailleurs, l'Uruguay reconnaît pleinement la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967. Au niveau régional, notre pays est partie à une série d'instruments juridiques dans ce domaine, notamment la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés de 1984, reconnue par l'Organisation des États américains et l'ONU comme un

modèle de pratiques optimales, ainsi que la Déclaration de San José sur les réfugiés et les personnes déplacées de 1994, qui exhorte les gouvernements à harmoniser les règles, normes et procédures relatives aux réfugiés.

Cet engagement est illustré par les efforts constants déployés par notre pays dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Mexico sur le renforcement de la protection internationale des réfugiés en Amérique latine (2004) par le biais de divers programmes solidaires et du Plan d'action du Brésil de 2014 dont la définition élargie de la notion de réfugiés a profité à des centaines de personnes accueillies par l'Uruguay ces dernières années.

Mon pays tient à souligner le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, organe central dans la formulation des politiques mondiales sur les réfugiés. Néanmoins, cet organe a besoin de plus de ressources internationales afin de pouvoir aider tant les pays qui reçoivent des flux importants de réfugiés que les pays d'origine. À cet égard, notre pays a doublé son quota volontaire en 2015 et 2016. Nous croyons nécessaire d'adopter des solutions innovantes et durables. Les interventions traditionnelles qui ont réussi pourront servir de base, mais dans le même temps, il faudra prendre des mesures qui accompagnent effectivement le phénomène actuel des migrations et des déplacements massifs.

Les politiques doivent être fondées sur une vision positive des migrants, dans une optique de bien-être et de développement humain qui valorise leurs contributions économiques, démographiques, sociales, culturelles et politiques tant pour les sociétés d'origine que de destination, enrichissant le pays d'accueil de perspectives et de talents humains divers, dans le respect de l'indépendance et de l'autosuffisance de ces populations.

Il faudra par ailleurs éviter d'adopter des politiques et une gestion trop restrictives relativement aux migrants et aux réfugiés qui ne feront qu'aggraver leur vulnérabilité et celle de leurs familles. Les solutions choisies devront nécessairement intégrer les principes d'égalité et de non-discrimination à l'égard de ces personnes afin d'éviter qu'elles ne soient encore une fois réduites à l'état de victimes, comme par exemple c'est le cas des femmes et des enfants réfugiés et migrants qui font souvent l'objet de traite et d'exploitation sexuelle.

À cet égard, la politique migratoire de l'Uruguay, conformément à l'objectif 10.7 des objectifs de

développement durable du Programme 2030, cherche à adapter les mécanismes et instruments existants afin de promouvoir une migration et des déplacements réguliers, ordonnés, sûrs et faits en connaissance de cause, tout en tâchant de trouver un juste équilibre entre les droits des migrants et la sécurité de l'État.

Le droit d'émigrer, de revenir et également de s'installer de manière permanente dans le pays de résidence, de même que le lien positif entre migration et développement doivent aller de pair avec des mesures concrètes qui permettent de mettre en exergue les contributions des migrants. Nous devons surtout veiller à ce que les migrants – et la migration – ne soient pas criminalisés et que leurs droits soient reconnus et garantis dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il faut lutter contre les discours, basés sur la désinformation et les mythes à propos des migrants, qui alimentent la xénophobie, le racisme et la discrimination.

S'agissant des réfugiés, il faut que les pays non seulement s'engagent à les laisser entrer, mais aussi à respecter le principe de non-refoulement et, de plus, ils doivent formuler un plan global afin de fournir aux réfugiés les nécessités de base qui leur permettront de se développer et de s'adapter à leur nouvel environnement. La promotion de leur participation au marché du travail est un des piliers à mettre en valeur afin que les réfugiés et les migrants réalisent leur potentiel et contribuent à la croissance économique du pays.

L'Uruguay juge utile de régler une fois pour toute le problème de l'apatridie, et il y travaille. À cette fin, il faut adopter, sur la base des conventions internationales

pertinentes, des lois nationales énergiques qui permettront de mettre un terme à la situation de vulnérabilité où se trouvent ces personnes, laquelle souvent est la cause et la conséquence potentielle de leur déplacement. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales, de même que le respect de la dignité humaine, quels que soient leur statut ou leur situation migratoires, doivent être effectivement promus et protégés par les États.

*M. Tozaka (Îles Salomon), Coprésident par intérim, assume la présidence.*

Ainsi, comme l'a fait l'État uruguayen au travers de sa politique extérieure et par le biais de la coopération internationale, il faut instaurer une coordination intergouvernementale afin d'élaborer des réponses collectives plus efficaces et plus responsables, ainsi que des mécanismes de prévention, d'accompagnement et de protection intégrale à l'intention notamment des migrants en situation vulnérable, comme par exemple les victimes de la traite, les enfants et adolescents non accompagnés, les victimes de violences sexistes, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

L'État uruguayen, tout comme l'ONU, croit que les États doivent œuvrer davantage de concert et en coordination, notamment à l'Assemblée générale, forum universel, en partageant les responsabilités de manière plus équitable, ce qui, assurément, permettra d'élaborer des réponses consensuelles.

*La séance est levée à 16 heures.*